

Index AI : PRE01/171/2013
05 April 2013

Papouasie-Nouvelle-Guinée. Six femmes auraient été victimes de violences effroyables lors de la «chasse aux sorcières» de Pâques

Les autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée doivent prendre immédiatement des mesures afin de prévenir les violences liées aux accusations de « sorcellerie » et sanctionner les responsables. Selon certaines informations, six femmes et un homme ont été enlevés et soumis à des actes d'une cruauté terrifiante par un groupe de personnes qui les accusait de sorcellerie.

Originaire de la province des Southern Highlands, Komape Lap affirme que des personnes l'ont enlevé avec six femmes, leur ont lié les mains, les ont dévêtus et leur ont enfoncé des tisons chauffés à blanc dans les parties génitales. Komape Lap a pu prendre la fuite, mais on ignore ce qu'il est advenu des six autres victimes.

Cette attaque se serait déroulée le 28 mars lors d'une « chasse aux sorcières » de Pâques, selon les médias locaux. La police a confirmé avoir ouvert une enquête sur cette affaire.

« Il faut en toute priorité établir ce qu'il est arrivé à ces six femmes. En outre, les auteurs présumés doivent être traduits en justice pour l'enlèvement, les crimes de nature sexuelle et les autres violences, si ces faits sont confirmés, a indiqué Kate Schuetze, chercheuse sur le Pacifique à Amnesty International.

« Le gouvernement doit agir sans délai pour faire barrage aux actes de violence liés à la " sorcellerie ", apporter son aide aux victimes et veiller à ce qu'elles aient pleinement accès à des services de santé notamment.

« La sorcellerie est souvent utilisée comme prétexte pour commettre des actes de violence contre les femmes. L'une des mesures les plus urgentes que les autorités doivent prendre consiste à abroger la Loi relative à la sorcellerie en vue d'empêcher ces terribles agressions. »

Au mois de mars, la Commission des réformes juridiques et constitutionnelles a invité le gouvernement à abroger la Loi relative à la sorcellerie de 1971, qui érige en infraction la pratique de la "sorcellerie interdite".

Ces dernières informations font suite à une série d'agressions contre des personnes accusées de pratiquer la « sorcellerie », qui se sont soldées dans la plupart des cas par la mort des femmes prises pour cibles.

Au mois de février, Kepari Leniata, 20 ans, a été dévêtue, attachée, aspergée d'essence et brûlée vive par la famille d'un garçonnet qui l'accusait d'avoir provoqué la mort de celui-ci en faisant usage de sorcellerie. Deux personnes ont été inculpées à la suite de l'enquête.

La rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes (ONU) a fait remarquer que les femmes, particulièrement les veuves et celles qui n'ont pas de famille pour les protéger, sont touchées de manière disproportionnée par les violences liées aux accusations de « sorcellerie » en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Amnesty International exhorte les autorités à adopter des mesures énergiques visant à prévenir toutes les formes de violence contre les femmes, notamment en adoptant la Loi sur la protection de la famille que le gouvernement a approuvée le 4 avril.